

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI DU 1ER/07/2026

DELIBERATION N° 2026-07-105

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-six, le premier du mois de juillet à 9h15, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical d'énergies de la Dordogne.

Date de convocation : le 25 juin 2026

Secrétaire de séance : Monsieur Gilbert DE MIRAS

Membres en exercice : 73

Délégués titulaires présents : 47

Délégués suppléants présents : 13* (dont 2 non-votants)

Votants : 58

Délégués titulaires présents : 47.

Secteur 1 : ARMAGHANIAN Lionel, DUMONTET Jean Jacques,
CIPERRE Francis,

Secteur 2 : LIGNAC Michel, MAZE Serge, GOUYOU-BEAUCHAMPS Etienne, COMPOINT Eloi,

Secteur 3 : LARAVOIRE Jean François, EYMET Joel, BRAULT Daniel,

Secteur 4 : MARTY Alain, BEAUVIER Frédéric,

Secteur 5 : TREILLE Patrick, CABIANCA Thierry, MICHEL Pascal,

Secteur 6 : BOYER Josiane, LAVAUD Alain,

Secteur 7 : LACOSTE Jean Pierre, GARRIGUE Christian, GARNIER Eric,

Secteur 8 : GOURINCHAT Patrice, PAGES Didier,

Secteur 9 : OSTERMANN Catherine, COURNARIE Pascal, CASTAGNE Christian, BRUN Philippe,

Secteur 10 : DEVAUX Daniel, BUFFIÈRE Alain, THOMAS Annie,

Secteur 11 : CAULIER Yvon, DURET Christian, CAILLOU Dominique, CHAMPAGNE Nicolas,

Secteur 12 : CHEVALIER Pierre, PESTOURIE Catherine,

Secteur 13 : LAGENEBRE Jean Jacques, BONNAMY Jean Claude, FRAY Jean Pierre, CASTANG Alain,
MARCOMINI Benjamin,

Secteur 14 : VIGNEAU Jérôme, ROMAGNE Josiane,

Secteur 15 : CAFFIN Franck, PAULY Mickaël, IBERTO Dominique, DE MIRAS Gilbert,

Collège de Périgueux : MOREAU Isabelle.

Délégués suppléants présents : 13.

Secteur 1 : LEYMARIE Frédéric,

Secteur 3 : REGNIER Jean Marie,

Secteur 4 : DANIEL Agnes, DARIAS Jean-Jack,

Secteur 7 : SAULIERE Fabienne,

Secteur 12 : BRU Benoit,

Secteur 13 : RONDONNIER Gilbert, LAVOIR Annabel*,

Secteur 14 : CANTELAUBE Erick, LESFARGUES Bruno, GUILLEMET Patrick,

Secteur 15 : GRANEREAU Guy, PREVOT Bernard*.

*** Dont 2 ne pouvant pas prendre part au vote :**

Madame **LAVOIR Annabel**, déléguée suppléante du secteur 13,

Monsieur **PREVOT Bernard**, délégué suppléant du secteur 15.

Délégués titulaires excusés : 25

Secteur 1 : TOURADE François, COLOMBEL Sylvie,
Secteur 2 : DREUIL Jean Michel, FARGE Florent,
Secteur 3 : FAGET Bernard, BAGILET Laurent,
Secteur 4 : BROUILLAUD Denis, LAVAUD Sylvie,
Secteur 5 : MAZET Bernard,
Secteur 6 : BITTARD Gilles, CHARLES Thierry,
Secteur 7 : KUSTERS Gé,
Secteur 8 : CHABROL Maurice, LAFONTAINE Eric,
Secteur 10 : ROUX Evelyne,
Secteur 11 : CABIROL Brigitte,
Secteur 12 : SIX Christian, FANIER Basile,
Secteur 13 : FISCHER Thierry,
Secteur 14 : BOYER Flore, FAURE Claudine, JAUBERTIE Pierre,
Secteur 15 : BOIDÉ Thierry,
PERIGUEUX : MARTIN Sébastien,
Grand Périgueux : Joël LAGUIONIE.

Administratifs présents : Séverine SALLET Directrice Générale des Services, Nicolas AUBIN Directeur Général Adjoint, Directeur des Services Techniques, Laurence MICHAUD Directrice des Finances, Marlène BORGES-CORREIA Directrice des Ressources Humaines et des Moyens Généraux, Delphine RADTKE Directrice Stratégie Bas Carbone, Charlotte PETIT Adjointe à la Direction Stratégie Bas Carbone, Xavier LAMONTAGNE Directeur des Systèmes d'Information, Christine SARDOU gestionnaire marché public, Clara THORILLON Chargée des Affaires Juridiques, Florine FROGE Chargée de Communication, Corinne BATTISTON Assistante du Président et de la Direction, chargée des relations avec les collectivités territoriales.

Invités excusés :

Madame Marie AUBERT, Préfète de la Dordogne,
Monsieur Lionel ARCHER Payeur Départemental.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L542-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R. 2313-3 et L.2313-1 ;

Vu la délibération relative au régime indemnitaire en date du 1er décembre 2016 et mise à jour par la délibération du 11 janvier 2022 ;

Considérant que conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant que le service de la REGIE 24 est actuellement impacté par une augmentation significative de certaines activités ;

Considérant que cette situation engendre des contraintes organisationnelles importantes et une sollicitation accrue des équipes en poste, il convient de créer l'emploi correspondant, afin de garantir

la continuité et la qualité du service public rendu par les services du SDE 24, et plus particulièrement le service de la REGIE 24 ;

Pour le site des Lèches, **la création du poste d'Assistant(e) du coordinateur technique, au grade d'Adjoint technique**, à temps non complet (80%, soit un travail hebdomadaire de 4j/5, sur la base de 7 heures journalières).

Son rôle sera d'assurer un accompagnement aux opérations liées à l'activité administrative du coordinateur technique et d'être un soutien technique auprès des équipes de maintenance.

L'agent devra également effectuer de petits travaux de dépannage et de réparation des foyers lumineux, ainsi que des accessoires afférents.

Il aura également en charge la gestion du SAV de l'ensemble des équipements lumineux et matériels électriques, le suivi de l'activité de l'équipe RELAMPING ainsi que de l'agent itinérant.

Enfin, il assurera un accompagnement à la gestion des stocks des 3 sites de la REGIE.

Le poste sera proposé à un agent fonctionnaire titulaire, occupant à ce jour ses missions d'Agent de maintenance de l'éclairage public à mi-temps thérapeutique, depuis juin 2025, après une absence d'une année en congé de longue maladie.

Par ailleurs, compte tenu de l'avis favorable, du Centre de Gestion de la Dordogne, pour la promotion interne, au grade d'Agent de maîtrise, de l'agent en charge des bornes IRVE, il vous est proposé de **créer 1 poste au grade d'Agent de maîtrise, à temps complet, à partir du 1er juillet 2026.**

Vu le rapport présenté le vice-président des ressources humaines, de la qualité hygiène sécurité environnement au travail,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité :

-CREE le poste d'Assistant(e) du coordinateur technique, au grade d'Adjoint technique, à temps non complet (80%, soit un travail hebdomadaire de 4j/5, sur la base de 7 heures journalières).

-CREE 1 poste au grade d'Agent de maîtrise, à temps complet, à partir du 1er juillet 2026.

-VALIDE le tableau des effectifs

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Président du SDE24,
Lionel ARMAGHANIAN



TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1 JUILLET 2026															
FILLIERE TECHNIQUE									FILLIERE ADMINISTRATIVE						
		Emploi permanent					Emploi non permanent				Emploi permanent			Emploi non permanent	
		Temps complet			Temps non complet		Temps complet				Temps complet			Temps complet	
CATEGORIES	GRADES	TITULAIRE	CONTRACTUEL	NON POURVU	TITULAIRE	NON POURVU	CONTRACTUEL	NON POURVU	CATEGORIES	GRADES	TITULAIRE	CONTRACTUEL	NON POURVU	CONTRACTUEL	NON POURVU
A	Ingénieur en chef								A	Attaché hors classe					
A	Ingénieur hors classe								A	Attaché hors classe détaché sur emploi fonctionnel					
A	Ingénieur principal	1	1	1					A	Attaché principal	1		1		
A	Ingénieur	2		1			1		A	Attaché		2		1	
B	Technicien principal de 1ère cl.	3							B	Rédacteur principal de 1ère cl.	1				
B	Technicien principal de 2ème cl.			2					B	Rédacteur principal de 2ème cl.			1		
B	Technicien	6	1	1				1	B	Rédacteur	2		1		
C	Agent de maîtrise principal	3							C	Adjoint administratif principal de 1ère cl.	5		1		
C	Agent de maîtrise	1		3					C	Adjoint administratif principal de 2ème cl.	2		1		
C	Adjoint technique principal de 1ère cl.	2		1					C	Adjoint administratif	6	1	1	1	
C	Adjoint technique principal de 2ème cl.	3		1											
C	Adjoint technique	20	6			1	2								
	Total	41	8				3				17	3		2	